

---

**Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte**  
Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris  
(Institut historique allemand)  
Band 20/3 (1993)

DOI: 10.11588/fr.1993.3.58443

---

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

WILFRIED LOTH

## DE GAULLE ET LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE : LA RÉVISION D'UN MYTHE\*

La politique européenne du Général de Gaulle a eu un profond retentissement chez ses contemporains. Elle a déchaîné les rêves et attisé les passions, elle a polarisé les opinions et lui a attiré des adversaires acharnés tout comme des partisans convaincus. Ainsi est né le mythe de de Gaulle nationaliste, défenseur absolu de la souveraineté nationale et de la grandeur française, adversaire d'une intégration européenne supranationale, le mythe de Père de l'Europe des patries pour qui la «force de frappe» et le retrait de l'OTAN constituaient le nec plus ultra d'une politique étrangère autonome.

Or, cette interprétation de la politique européenne du Général de Gaulle, je m'efforcerai de le démontrer, est un mythe – né de la polarisation contemporaine entre de Gaulle et ses adversaires multiples, instrumentalisé à un certain moment par le Général lui-même, et fixé ensuite dans le discours politique français comme dans sa réception à l'étranger. Ce mythe élève la politique étrangère pratiquée après 1963 au rang de doctrine, ce qu'elle n'a jamais été aux yeux du Général. En vérité, ce que l'on entend couramment par gaullisme en politique étrangère n'est rien de plus que le résultat d'une mise en scène habile sur un fond d'échec relatif<sup>1</sup>.

### I.

Tout d'abord, il faut reconnaître que la question primordiale était pour de Gaulle de rendre à la France sa «grandeur». Il faut également rappeler qu'il était influencé par Jacques Bainville et sa théorie d'une hostilité héréditaire entre la France et l'Allemagne et qu'il considérait Clemenceau comme son modèle en matière de politique étrangère. Mais tout cela ne faisait pas de lui un nationaliste de style traditionnel. Son type de nationalisme ou plutôt de patriotisme se différencie du nationalisme absolu d'un Charles Maurras par exemple de deux manières: d'une part, il laisse la place à des valeurs transnationales telles que le concept de liberté et l'idée d'une civilisation européenne; d'autre part – et plus important encore – il s'accompagne d'un instinct extraordinairement développé concernant l'évolution des rapports de force et des réalités politiques. Ainsi, à une époque où les Etats nationaux d'Europe doivent de

\* Version annotée d'un exposé présenté à l'Institut Historique Allemand Paris le 18 mars 1993.

<sup>1</sup> Pour un développement plus détaillé de l'argumentation présentée ici cf. Wilfried LOTH, De Gaulle und Europa. Eine Revision, in: Historische Zeitschrift 253 (1991) S. 629–660.

plus en plus renoncer à leur capacité d'action face à la montée des Etats-Unis et de l'Union soviétique, de Gaulle se voit-il amené à dépasser le cadre de la France et à envisager la création de structures européennes.

Cette dimension européenne de sa politique est visible dès l'époque du Comité de libération nationale et du Gouvernement provisoire. Quand le Comité de libération, à Alger, commence à préparer l'après-guerre, de Gaulle se montre très attentif à l'avis de spécialistes de l'économie tels que René Mayer et Jean Monnet, selon lesquels la France ne pourrait se relever économiquement que dans le cadre d'un grand marché européen. C'est en octobre 1943 que le Comité décide de réaliser «une étude minutieuse (...) du projet de fédération de l'Europe occidentale»<sup>2</sup>; puis de Gaulle, le 18 mars 1944, préconise devant l'Assemblée consultative la création d'un «groupement occidental» sur une base économique<sup>3</sup>.

Qu'il envisage par là plus qu'une alliance traditionnelle résulte parmi d'autres sources d'un entretien qu'il a vers la même époque avec Pierre Mendès France: «L'Europe? Bien sûr qu'il faut la faire. Avec la Belgique, les Pays-Bas et l'Italie pour commencer. L'Espagne suivra, quand ils se seront débarrassés de Franco. L'Allemagne? Il n'y aura plus une mais des Allemandes. On verra, quand elle sera divisée, et la Ruhr mise à la disposition des vainqueurs, que faire d'elle. L'Angleterre? Non, je ne la vois pas participer à une entreprise européenne. En tout cas, à toute fédération il faut un fédérateur. Ce sera la France, et l'ensemble ainsi constitué nous permettra de maintenir notre indépendance et d'échapper au condominium américano-russe»<sup>4</sup>.

Certes, c'est une Europe autour de la France qu'il envisage à cette époque-là, une Europe basée sur la désintégration du Reich allemand et organisée par la force civilisatrice de la France qui lui semble appelée à jouer un rôle de moteur. Mais ce sera néanmoins une Europe avec ses propres structures qui dépassent le modèle de la confédération. Quand René Massigli, en bon diplomate, se contente de fixer l'objectif d'une «confédération», de Gaulle insiste explicitement pour qu'il y ait «fédération»<sup>5</sup> – une «fédération stratégique et économique», comme il le précise dans une note à Massigli le 24 février 1944<sup>6</sup>.

D'ailleurs, en ce qui concerne la Grande-Bretagne, de Gaulle ne la voit pas toujours autant en dehors de la Communauté européenne que le laisse entendre l'entretien avec Mendès France. Au cours de l'hiver 1943–1944 il plaide pour que les Britanniques soient associés à la fédération ouest-européenne en projet; et il juge alors une telle association possible, «au moins dans une certaine mesure»<sup>7</sup>. C'est le recul de Churchill devant l'idée d'une participation au projet d'intégration qui l'amène à présenter la France comme seul fédérateur.

A l'époque de la guerre froide, la conception européenne de de Gaulle devient plus modeste, mais aussi plus urgente. D'un côté, c'est la peur d'une expansion soviétique

2 René MASSIGLI, *Une Comédie des erreurs 1943–1956*, Paris (Plon) 1978, pp. 41 et sq.

3 Charles DE GAULLE, *Mémoires de Guerre. Tome II: L'Unité 1942–1944*, Paris (Plon) 1956, p. 566.

4 Rapporté par Jean LACOUTURE, *Pierre Mendès France*, Paris (Le Seuil) 1981, p. 159.

5 MASSIGLI (voir n. 2) pp. 41 et sq.

6 Citée dans DE GAULLE (voir n. 3) tome II, p. 618.

7 MASSIGLI (voir n. 2) p. 41; voir aussi la lettre du 24 février 1944 à Massigli dans DE GAULLE (voir n. 3) tome II, p. 618.

qui l'agite alors. En juin 1947 il demande »une Europe organisée en un tout susceptible de contenir toute prétention à l'hégémonie et d'établir entre les deux masses rivales l'élément d'équilibre dont la paix ne se passera pas«<sup>8</sup>. De l'autre côté, l'Europe devient une urgence pour contenir les Allemands. Le 30 décembre 1948, il écrit à Richard Coudenhove-Kalergi, l'ancien président de la Paneuropa-Union qui lui demande de s'engager au sein du mouvement européen :

»Nul plus que moi n'est convaincu de la nécessité de construire l'Europe. C'est le seul moyen d'aboutir à un règlement du problème allemand qui concoure à l'équilibre, je veux dire qui puisse ouvrir une carrière aux capacités du peuple allemand sans mettre en danger ses voisins. Cela est d'autant plus vrai qu'aujourd'hui l'ambition de la Russie des Soviets est susceptible d'offrir à l'aventure un excitant et un appui. Entre une Angleterre que sollicite le Commonwealth et une Allemagne qui se cherche, j'ai toujours pensé que la France était destinée, par la géographie même, à promouvoir l'Union européenne«<sup>9</sup>.

De Gaulle pense toujours que »le centre physique et morale« de l'union européenne sera »la France«<sup>10</sup>. Mais au lieu d'une intégration lointaine des Etats allemands séparés, il envisage désormais comme noyau dur »un accord direct entre le peuple français et le peuple allemand«<sup>11</sup> ce qui implique leur intégration à un niveau plutôt égal. De même, il propose de façon plus claire qu'auparavant une structure communautaire qui, sous le nom »Confédération«, est en vérité une structure supranationale :

»L'unité prendrait«, dit-il dans une déclaration de presse du 7 août 1949, »d'abord la forme d'une Confédération. Ainsi, chaque Etat garderait-il sa souveraineté, sauf dans les domaines que les nations attribueraient à la communauté pour qu'y soit réalisée l'unification. Ces domaines devraient être, pour une première période: la défense terrestre, navale, aérienne de tous les territoires des peuples confédérés; l'ajustement des productions nationales et des échanges extérieurs; la monnaie; la mise en valeur de certaines ressources dans les territoires d'outre-mer; le développement culturel et scientifique«<sup>12</sup>.

C'est alors bien une Europe fédérale que de Gaulle propose vers la fin des années 40. Les domaines qui devraient être attribués à la communauté sont remarquablement vastes; et la conception est d'autant plus hardie que tout cela ne constitue pour de Gaulle que le début de la construction européenne: les achèvements d'une »première période«.

8 Charles DE GAULLE, Discours et messages. Tome II, Paris (Plon) 1970, pp. 87 et sq.

9 Charles DE GAULLE, Lettres, Notes et Carnets, Mai 1945-Juin 1951, Paris (Plon) 1984, pp. 330 et sq.

10 Allocation à la Convention nationale du R.P.F. le 17 avril 1948; DE GAULLE (voir n. 8) II, pp. 176-181, cit. p. 179.

11 Conférence de presse du 14 novembre 1949; DE GAULLE, *ibid.* II, pp. 319-332, cit. p. 327.

12 De Gaulle, *ibid.* II, p. 303.

## II.

Mais, pourrait-on objecter à cette démonstration, de Gaulle n'a-t-il pas cabré son génie contre le pool charbon-acier qu'il traite de « espèce de Synarchie »<sup>13</sup>, contre la Communauté européenne de Défense, où il voit une intolérable dilution de l'armée française, contre toute « intégration par le supranational » ?<sup>14</sup> N'a-t-il pas vitupéré contre les « apatrides » soit-disant « bons européens » de la IV<sup>e</sup> République ? N'a-t-il pas manifesté toute sa rancune et tout son dédain envers l'Europe du « Volapük » ?<sup>15</sup>

Il est vrai que vers la fin de la IV<sup>e</sup> et au début de la V<sup>e</sup> République de Gaulle se présente lui-même comme adversaire du supranational. « Rassurez-vous », dit-il à Michel Debré, « sitôt revenus au pouvoir, nous détruirons ce Traité de Rome »<sup>16</sup>. Mais là, il faut se méfier des apparences. Une lecture attentive des propos du Général de Gaulle montre qu'il se prononce contre « l'intégration par le supranational », mais jamais contre « l'intégration supranationale » en tant que telle. Cette distinction n'est pas mince. Elle signale qu'il s'engage contre la Commission de Bruxelles comme moteur du processus de l'intégration, mais elle ne dit rien sur le but final de ce processus.

Si l'on considère ses propos sur la structure finale de la construction européenne, on trouve toujours les mots « confédération » ou « fédération » ; pour de Gaulle, comme d'ailleurs pour le Grand Larousse, ce sont des synonymes. Qu'est-ce qu'il entend sous une telle construction ? Vers la fin des années 40 et au début des années 50, il la définit le plus clairement possible. Elle sera, dit-il dans une proposition de Résolution déposée à l'Assemblée nationale en décembre 1951, « une Confédération à laquelle chacun, tout en gardant son caractère national, délègue une part de sa souveraineté ». Cette délégation de souveraineté s'effectuera notamment dans les domaines de la sécurité, de l'économie et de la culture. Les pouvoirs confédéraux auront « en charge :

a) Dans l'ordre de la sécurité: L'organisation générale de la défense; les plans d'ensemble et les principales mesures d'exécution concernant la préparation, la mise sur pied, l'emploi des forces et des ressources; l'attribution des principaux commandements; les mesures destinées à assurer la cohésion morale et technique des divers éléments nationaux; la coopération politique et stratégique de la Confédération avec d'autres États ou organisations, en particulier les États-Unis à l'intérieur du système atlantique.

b) Dans l'ordre économique: L'exploitation et le développement des grandes sources d'énergie, des matières premières et industries de base, des principales ressources agricoles, des transports, en vue d'aboutir, en particulier, à l'élévation du niveau de vie de l'ensemble des Européens.

c) Dans l'ordre culturel: Le développement de valeurs intellectuelles, artistiques, techniques, leur coopération, leurs échanges, l'utilisation de leurs moyens et instru-

13 Conférence de presse du 21 décembre 1951; DE GAULLE, *ibid.* II, pp. 480-493, cit. p. 486.

14 Lettre à Paul Reynaud 1<sup>er</sup> janvier 1959; Charles DE GAULLE, *Lettres, Notes et Carnets*, Juin 1958-Décembre 1960, Paris (Plon) 1985, p. 168.

15 Conférence de presse du 15 mai 1962; Charles DE GAULLE, *Discours et messages*, tome III, Paris (Plon) 1970, pp. 401-417, cit. p. 407.

16 Michel DEBRÉ, *Trois Républiques pour une France. Mémoires. Tome II: 1946-1958*, Paris (Albin Michel) 1988, p. 20.

ments, tels que enseignement, recherches, publications, théâtre, cinéma, télévision, radio, etc.»<sup>17</sup>.

Cette description se trouve dans toutes les initiatives de 1949 à 1952. Michel Debré, Jacques Chaban-Delmas et d'autres fidèles du Général militent au sein du Mouvement européen; ils sont présents au »Conseil européen de vigilance« qui demande aux députés du Conseil européen à Strasbourg de créer les bases d'une vraie fédération<sup>18</sup>. En janvier 1953, Debré présente à la Commission »ad hoc« chargée de préparer la Communauté européenne politique un projet d'union européenne précisant les conséquences de l'»abandon de souveraineté«: Selon lui, un »Conseil politique« composé des chefs de gouvernements des Etats membres décidera *par vote majoritaire* dans les domaines de la défense, de l'hygiène publique, de la création d'un marché commun, de l'unification du droit administratif et de la coordination de la politique extérieure. Les gouvernements mécontents des décisions du Conseil politique pourront solliciter une Assemblée parlementaire de l'Union; celle-ci décidera en dernier ressort<sup>19</sup>.

Quand de Gaulle critique la CECA ou la CED, ce n'est pas en raison de leur caractère supranational, mais au contraire parce qu'il leur manque une vraie supranationalité. Loin de prôner le retour à une impossible autarcie nationale, il demande comme »première condition« pour un engagement de la France dans le pool charbon-acier »qu'il y ait pour administrer cet ensemble charbon-acier un pouvoir qui procède des peuples, qui ait un fondement et une responsabilité démocratiques. Ce pouvoir serait confédéral, impartial et, dans l'ensemble, aucun des contractants qui le composent ne serait lésé«<sup>20</sup>.

Quant à la CED, de Gaulle est un des premiers politiciens européens à demander une contribution allemande à une armée européenne. »Pour que les Allemands de l'Ouest puissent préparer leur propre défense sans alarmer l'Europe libre,« dit-il en juillet 1950, trois mois avant le lancement du plan Pleven, »il faut d'abord que soit conclu un accord pratique entre eux-mêmes et le peuple français. Il faut ensuite que, sur la base de cet accord, soit organisée la Fédération Européenne encadrant l'Allemagne nouvelle«<sup>21</sup>. Il ne se distingue de la conception de Jean Monnet qu'en ce qui concerne le niveau de l'intégration des troupes: Tandis que le technocrate Monnet envisage l'intégration au niveau des bataillons ou des divisions, le militaire de Gaulle propose comme seule solution praticable le rassemblement des armées nationales sous un même commandement: »Il y a à faire la Confédération de l'Europe, où chaque nation, y compris l'Allemagne, aura ses forces, mais moyennant des conditions et des obligations précises et formelles. Chacun apportant son

17 Charles DE GAULLE, *Lettres, Notes et Carnets*, Juin 1951–Mai 1958, Paris (Plon) 1985, pp. 47–49.

18 Cf. Wilfried LOTH, *French Political Parties and Pressure Groups in the Discussions on European Union*, in: Walter LIPGENS, Wilfried LOTH (Eds.), *Documents on the History of European Integration*, Vol. III, Berlin, New York (De Gruyter) 1988, pp. 17–131, *ibid.* pp. 114–119 et 125 et sq.

19 Actes de la Commission »ad hoc«, traduction allemande publié chez Walter LIPGENS (Hg.), *45 Jahre Ringen um die Europäische Verfassung. Dokumente 1939–1984*, Bonn (Europa-Union) 1986, pp. 329–334.

20 Conférence de presse du 21 décembre 1951; DE GAULLE (voir n. 8) pp. 480–493, cit. p. 485.

21 Interview du 10 juillet 1950; DE GAULLE, *ibid.* pp. 374–378, cit. p. 377.

patriotisme et ses vertus militaires (...), mais personne ne pouvant prétendre à l'hégémonie<sup>22</sup>.

Ce n'est qu'après le blocage du projet de la Communauté européenne politique qu'il ouvre, par une conférence de presse du 25 février 1953, une campagne farouchement nationaliste contre le traité de la CED le dénonçant comme machine à installer »l'hégémonie militaire et politique du Reich en Europe« : »Dans l'armée dite »européenne« la masse principale sera allemande, à bref délai. (...) On comprend bien pourquoi, parmi les Six, c'est le Chancelier du Reich (!) qui tient le plus à l'armée dite »européenne«. Il en tire, en effet, non seulement l'égalité des droits, mais encore la probabilité de l'hégémonie militaire allemande, laquelle ouvre la perspective d'un Reich menant un jour l'Occident à la croisade du XX<sup>e</sup> siècle<sup>23</sup>.

A travers cette mobilisation des phobies profondes et des sentiments nationalistes de Gaulle crée une image anti-européenne de lui-même. Il serait cependant inexact d'en conclure que les initiatives en matière de politique européenne qu'il prit en tant que Président de la V<sup>e</sup> République eurent pour objectif la suppression des facteurs supranationaux et le rétablissement de la liberté d'action de la France. Au contraire, c'est plus que jamais l'Europe comme acteur de la politique internationale qui est alors au centre de ses préoccupations.

### III.

Or, une fois installé à l'Élysée, de Gaulle ne détruit point le traité de Rome comme il l'avait promis à Debré. Il accélère même la voie vers le marché commun<sup>24</sup>. Et il se présente en héraut et moteur de cette »Europe politique« jugée nécessaire depuis longtemps.

Le but poursuivi à travers l'»Union politique« est, ainsi qu'il s'efforce de le faire comprendre à ses partenaires ouest-européens, »une Europe européenne, autrement dit indépendante, puissante et influente au sein du monde de la liberté<sup>25</sup>. Il reprend alors son idée d'une troisième puissance planétaire à côté des États-Unis et de l'empire soviétique, mais en tenant compte des réalités politiques qui s'étaient établies entre-temps: Il s'agit avant tout d'une organisation d'intérêts européens indépendante dans le cadre de l'alliance occidentale, afin de créer un centre de décision européen, qui, certes, modifierait fondamentalement les structures de l'alliance occidentale, mais sans la dissoudre, au moins dans un premier temps.

De Gaulle juge une telle organisation nécessaire car la dépendance persistante des alliés européennes à l'égard de la garantie donnée par les Américains en matière de dissuasion lui semble manquer à la fois de dignité et de sûreté: de dignité, si l'on considère que l'autonomie des nations européennes était constamment menacée par les pressions américaines, et disparaîtrait purement et simplement en cas de conflit militaire; de sûreté, et cela au plus haut point, parce que la construction des missiles nucléaires soviétiques à longue portée susceptibles d'atteindre le territoire américain

22 Conférence de presse du 21 décembre 1951; DE GAULLE, *ibid.* pp. 480–493, cit. p. 488.

23 DE GAULLE, *ibid.* pp. 564–575, cit. pp. 565 et 571.

24 Cf. Raymond POIDEVIN, *De Gaulle et l'Europe en 1958*, in: *De Gaulle en son siècle. Tome V: L'Europe*, Paris (Plon) 1992, pp. 79–87.

25 Cité par Jean LACOUTURE, *De Gaulle. Tome III: Le souverain 1959–1970*, Paris (Le Seuil) 1986, p. 313.

avait rendu fort incertaine la garantie américaine. De Gaulle ne doute pas un instant qu'avec le perfectionnement de l'arsenal soviétique caduque cette garantie perde de sa valeur, et que le passage à la stratégie de la «flexible response» ne fait qu'exposer l'Europe au risque d'être détruite la première.

C'est la raison pour laquelle la pièce maîtresse de l'Europe politique doit, à ses yeux, être l'autonomie de la politique de défense. Cela implique que tous les partenaires de cette Europe se donnent comme objectif l'indépendance effective face à la puissance américaine. «Il ne peut y avoir d'unité de l'Europe», écrit-il dans une note personnelle de juillet 1961, «que si l'Europe constitue une entité politique distincte des autres entités. Une personnalité. Mais il ne peut y avoir de personnalité politique de l'Europe, si l'Europe n'a pas sa personnalité au point de vue de la défense. La défense est toujours à la base de la politique. (...) Il faut que l'Europe ait sa personnalité dans sa propre défense.» Et il continue: «Qu'est-ce que cela veut dire? Cela veut dire qu'il lui faut une direction, un plan et des moyens, qui soient les siens»<sup>26</sup>.

Le fait que de Gaulle s'emploie tout de suite à doter la France d'une force de frappe nucléaire n'est pas en contradiction avec cette vision d'une personnalité européenne de défense. A l'origine, la «force de frappe» a pour lui une fonction européenne. Certes, il n'est pas question, au moins pour une première période, d'en partager le pouvoir discrétionnaire; un tel procédé est exclu, si on ne veut pas que la force de dissuasion paraisse illusoire. Mais puisque les intérêts stratégiques des Européens de l'Ouest sont identiques, la protection supplémentaire qu'elle représente vaut aussi pour les voisins de la France qui se sont mis d'accord sur une stratégie de défense commune dans le cadre de l'Union politique. «Cette personnalité de défense,» poursuit-il dans sa note de juillet 1961, «est d'autant plus indiquée que l'Europe forme un tout stratégique. Elle est le terrain d'une seule et même bataille. L'Amérique peut perdre la bataille d'Europe sans disparaître. L'Europe ne le peut pas»<sup>27</sup>. Je crois que là se trouve la clé de la pensée européenne de de Gaulle des années soixante: Il s'agit d'une vision d'une Europe de la troisième force adaptée aux conditions de l'âge de la dissuasion.

Par conséquent il me semble erroné de présenter les plans Fouchet comme machine à étouffer les éléments supranationaux de la construction européenne.

Premièrement: En annonçant son projet d'Union politique, de Gaulle parle toujours des perspectives plus larges qui s'ouvrent vers une «Confédération». En juillet 1960, lors de la rencontre de Rambouillet, il confie à Adenauer que la coopération organisée devrait «se développer, au cours des temps, vers une large confédération»<sup>28</sup>. Selon le témoignage de Franz Josef Bach, secrétaire du chancelier allemand, le président français propose même une confédération franco-allemande comme première étape de cette large confédération européenne. L'accord entre les deux partenaires une fois établi, dit-il, la France et l'Allemagne fédérale auront trois

26 Note du 17 juillet 1961; Charles DE GAULLE, *Lettres, Notes et Carnets, Janvier 1961-Décembre 1963*, Paris (Plon) 1986, pp. 107 et sq.

27 Ibid.

28 Selon le récit de Maurice COUVE DE MURVILLE, *Une politique étrangère 1958-1969*, Paris (Plon) 1971, p. 244.

ressorts principaux en commun: la politique étrangère, la défense et les finances. En plus, Français et Allemands auront la même citoyenneté<sup>29</sup>.

Quand, en septembre 1960, de Gaulle présente sa proposition au public, il insiste sur le caractère provisoire de l'union: »Bien sûr, si l'on entre dans cette voie, si l'on peut espérer que l'on va avancer, les liens se multiplieront et les habitudes se prendront et alors, le temps faisant son œuvre, peu à peu, il est possible que de nouveaux pas soient faits vers l'unité européenne«<sup>30</sup>. En janvier 1961, il instruit son ambassadeur à Washington: »Notre politique européenne est fondée sur l'organisation d'une coopération politique entre les États européens, avec la perspective ultérieure d'une confédération«<sup>31</sup>.

Deuxièmement: Le projet du traité du 19 octobre 1961 contient beaucoup d'éléments de préparation d'une telle confédération au sens large du mot. La »coopération régulière de l'Europe occidentale dans les domaines politique, économique, culturel et militaire« que de Gaulle préconise doit être assurée par un »concert organisé régulier des Gouvernements responsables«. Divers organismes spécialisés subordonnés aux gouvernements ainsi qu'une assemblée formée par les délégués des parlements nationaux devaient y contribuer; de plus, un »solennel référendum européen« doit sanctionner l'ensemble du projet. Beaucoup de points ne sont pas précisés, tels que les rapports entre le conseil des Gouvernements et l'Assemblée des parlementaires ou la conformité du référendum au droit international; de même, les piques ne manquent pas contre les institutions européennes existantes. Mais l'élaboration de contenus politiques communs est clairement définie comme l'objectif des consultations – quasi permanentes – entre les gouvernements; et si la mise en pratique de cette politique requiert la création de nouvelles institutions, un développement du cadre institutionnel de la Communauté est prévu<sup>32</sup>.

Le projet contient une clause selon laquelle une révision du traité est annoncée après trois ans d'expérience seulement. Ce n'est pas, comme d'aucuns l'ont vu<sup>33</sup>, une ruse de de Gaulle conçue pour entretenir les espoirs »intégrationnistes« des partenaires de la France. A la conférence de presse du 15 mai 1962, le président français annonce expressis verbis qu'il envisage un approfondissement rapide de la Communauté. »Après expérience«, dit-il, »nous verrons dans trois ans comment nous pourrions faire pour resserrer nos liens«<sup>34</sup>.

Troisième argument: Si l'on prend en considération que, comme je viens le démontrer, pour de Gaulle la délégation d'une part de la souveraineté nationale n'est en aucune façon un tabou, il est impossible de lui accorder pour les années 60 une approche strictement nationale et coopérative. Il est vraiment impensable que les

29 Témoignage envers le Professeur Hans-Peter Schwarz; cf. Hans-Peter SCHWARZ, Adenauer. Tome II: Der Staatsmann 1952–1967, Stuttgart (Deutsche Verlagsanstalt) 1991, pp. 567 et sq. Adenauer n'étant pas d'accord avec cette proposition aurait demandé de la rayer du protocole de l'entretien.

30 Conférence de presse du 5 septembre 1960; Charles DE GAULLE (voir n. 15) pp. 234–251, cit. pp. 245 et sq.

31 Charles DE GAULLE (voir n. 26) p. 30.

32 Texte du projet d'union politique (»Plan Fouchet«) du 19 octobre 1961 chez Robert BLOES, Le »Plan Fouchet« et le problème de l'Europe politique, Bruges 1970, pp. 487–492.

33 Notamment Georges-Henri SOUTOU, Le général de Gaulle et le plan Fouchet, in: De Gaulle en son siècle (voir n. 24) pp. 126–143.

34 DE GAULLE (voir n. 15) pp. 401–416, cit. p. 406.

convictions et conceptions formulées dans la période de l'opposition et de la «traversée du désert» aient pu s'effacer complètement après son retour au pouvoir. D'ailleurs le général lui-même affirme toujours la continuité de sa pensée européenne depuis 1943<sup>35</sup>. Si de Gaulle envisage alors la création d'un centre de décision européen, on ne peut pas imaginer qu'il ait oublié qu'un tel centre aurait besoin de pouvoirs propres.

Quelles conclusions à tirer de ces observations? Il me semble que l'Union politique qui se trouve au centre des préoccupations de la politique étrangère du Président de la V<sup>e</sup> République est moins un instrument destiné à tenir en laisse les communautés européennes existantes qu'une nouvelle version de cette stratégie d'intégration dynamique que l'on pourra déjà observer à la fin de la guerre. Le succès de l'intégration est dorénavant lié à l'approbation des gouvernements. Sans doute, de Gaulle espère ainsi imposer le point de vue français plus facilement que par le passé. Mais en même temps, les gouvernements se voient obligés de progresser rapidement dans la voie d'une certaine indépendance par rapport aux Etats-Unis et par là d'une véritable intégration. Ce n'est pas une conception strictement fédéraliste ou fédéraliste à tout prix, mais quand même une conception dynamique: *Dans la mesure* où l'on réussirait à s'entendre sur une politique commune, il était possible d'aboutir à une intégration telle que l'Europe apparaîtrait de plus en plus comme un acteur autonome.

Ce n'est donc pas un hasard si Jean Monnet vit dans l'initiative de de Gaulle pour une «Union politique» une occasion unique permettant d'accomplir un pas décisif vers l'union de l'Europe. «Je ne doute pas,» déclare-t-il face aux membres du Comité d'action pour les Etats-Unis d'Europe, «qu'une confédération mènera un jour à une fédération»<sup>36</sup>. Dans une lettre de novembre 1960 à Adenauer, il assure: «Je crois que la suggestion de tenir des réunions fréquentes et aussi régulières que possible des chefs de gouvernement pour discuter de la politique commune de nos six pays, et l'organisation de réunions de ministres des Affaires étrangères et aussi de la Défense et de l'Education, est utile. Temporairement, dans la situation actuelle, et pour ces questions politiques nouvelles, je pense que la coopération est une étape nécessaire. Elle représentera un progrès, surtout si l'ensemble européen, Communautés intégrées et organisations de coopération – quoique différentes – étaient incluses dans un même ensemble, une Confédération européenne»<sup>37</sup>.

Que le projet d'union politique n'est pas d'abord motivé par l'ambition de grandeur nationale résulte également du comportement de de Gaulle envers la Grande-Bretagne. Or, le général se montre prêt à accepter de voir la Grande-Bretagne et la France à égalité. Mieux encore, il lui arrive de travailler lui-même activement à l'établissement d'un condominium nucléaire des deux pays au sein de la communauté européenne. Les premiers temps, il soupçonne bien la Grande-Bretagne de jouer pour les Américains le rôle de cheval de Troie et de vouloir détruire la Communauté européenne de l'intérieur. Mais quand, au cours de l'hiver 1961–1962, Harold Macmillan se fait plus pressant pour réclamer l'entrée de la Grande-Bretagne

35 Par exemple au cours de sa conférence de presse du 12 novembre 1953; DE GAULLE (voir n. 8) pp. 586–600.

36 Jean MONNET, Mémoires, Paris (Fayard) 1976, p. 512.

37 Ibid., p. 511.

dans la CEE, il se dit qu'une éventuelle coopération franco-britannique dans le domaine nucléaire pourrait après tout se révéler positive. Lors de la visite de Macmillan au début du mois de juin 1962, il s'accorde pour considérer avec le Premier ministre britannique qu'il serait souhaitable «que nous coopérions dans ce domaine pour constituer la pierre angulaire de la défense européenne». Et à Geoffroy de Courcel, son ambassadeur à Londres, il déclare qu'il «espère» que la Grande-Bretagne pourra se joindre «un jour» à la Communauté des Six, à la condition qu'elle «accomplisse certaines transformations»<sup>38</sup>.

Si la Grande-Bretagne est réellement prête à accepter une Europe indépendante, elle est la bienvenue. Elle doit toutefois prouver sa bonne volonté en donnant son accord à la création d'une organisation indépendante de défense européenne à laquelle la contribution nucléaire britannique ne peut que conférer plus de force et de crédibilité.

Faut-il ajouter que cette vision d'une Europe forte et indépendante est aussi à la base de ses plans pour une Europe libre allant «de l'Atlantique à l'Oural»?<sup>39</sup> Il va de soi que le renforcement de l'autonomie des Européens de l'Ouest doit pour lui dans un premier temps réduire la mainmise des Américains sur le vieux continent, écartant ainsi l'un des facteurs essentiels de formation des blocs. En deuxième lieu, l'exemple ouest-européen doit activer les forces nationales d'Europe orientale et donc ébranler l'hégémonie soviétique, fondée sur l'idéologie. Enfin, une Europe occidentale autonome peut également faciliter le dialogue avec Moscou indispensable à la réussite du processus de détente. Lorsqu'il rédige ses Mémoires de Guerre dans les années cinquante, de Gaulle désigne l'Europe unie comme «l'une des trois puissances planétaires» qui, «s'il le faut un jour», serait «l'arbitre entre les deux camps soviétique et anglo-saxon»<sup>40</sup>. Il se peut qu'avec le temps cet objectif lui ait paru trop ambitieux ou trop lointain. Mais une chose restait certaine: Moscou se laisserait plus facilement fléchir par les offres de coopération faites par une Europe puissante que par les appels pleins de bonnes intentions de nations isolées.

#### IV.

Pourquoi ce projet somme toute assez grandiose n'est-il pas devenu réalité? En gros, on peut se borner à évoquer deux raisons: d'une part les partenaires européens auxquels de Gaulle s'adresse ne sont pas réellement prêts à courir le risque de s'engager dans la voie d'une plus large autonomie européenne. D'autre part de Gaulle ne se montre pas suffisamment offensif pour défendre la dimension européenne de son projet. Dès qu'il rencontre des difficultés, il se replie au contraire sur des positions nationales qui lui sont plus familières et correspondent mieux à son penchant pour la pédagogie nationale.

Par conséquent, les négociations sur ses initiatives se transforment régulièrement en dialogue de sourds pour finir dans une cacophonie générale. A l'occasion du plan

38 Témoignage de Geoffroy de Courcel à l'University College de Londres le 24 novembre 1982, rapporté par LACOUTURE (voir n. 25) pp. 326 et 331.

39 Cf. ERNST WEISENFELD, L'Europe de l'Atlantique à l'Oural: Une formule magique, une vision, une politique, in: De Gaulle en son siècle (voir n. 24) pp. 441-448.

40 DE GAULLE, Mémoires de guerre III, Paris (Plon) 1959, pp. 179 et sq.

Fouchet, il refuse tout net de s'engager vers une intégration définitive, désirant être certain auparavant que l'Europe unie respecterait sa conception de l'indépendance. Cédant sur les références à l'Alliance atlantique et sur la liberté d'action des Communautés existantes il ne sait néanmoins pas offrir des précisions quant au renforcement de l'Union après la période initiale de trois ans<sup>41</sup>. En conséquence, les prétentions de la France paraissent plus fortes à ses partenaires qu'elles ne le sont réellement; la lutte contre le rôle dirigeant de la France contribue à faire en sorte qu'ils négligent de voir les possibilités offertes par le traité pour garantir l'indépendance.

Au cours des négociations avec la Grande-Bretagne, le lien entre son entrée dans la Communauté et la réorientation de la politique britannique de sécurité en Europe n'est jamais évoqué explicitement. De Gaulle évite d'en parler le premier pour ne pas apparaître comme demandeur, et parce qu'il doute fort que les Britanniques accepteraient de soutenir les projets nucléaires français. Quant à Macmillan, il se garde bien lui aussi de faire une quelconque proposition car il ne voit pas clairement la nécessité du choix entre une orientation atlantique et une orientation européenne et qu'il veut d'ailleurs éviter ce choix<sup>42</sup>.

Le rapprochement avec l'Allemagne enfin, par lequel de Gaulle, après l'échec des négociations sur le plan Fouchet, tente de sauver ce qui reste à sauver de son idée d'une Europe indépendante, est tout de suite obscurci par une série de malentendus. Si Adenauer répond aux avances de de Gaulle, c'est parce qu'il voit en lui, plutôt que le champion d'une Europe indépendante, un défenseur de la cohésion du monde occidental qui s'oppose aux velléités de détente. De leur côté, une partie des «atlantistes» allemands refusent ce rapprochement, voyant en lui le commencement de la fin des alliances occidentales. Et le reste des «atlantistes» s'y oppose parce qu'il combat la résistance d'Adenauer face à la détente et voit en Kennedy plutôt qu'en de Gaulle un partenaire pour cette politique de détente<sup>43</sup>.

Le résultat de tous ces malentendus et demi-mesures est une régression générale: C'est tout d'abord le veto opposé par Joseph Luns et Paul Henri Spaak à une Europe politique d'où serait absente la Grande-Bretagne, veto qui entraîne l'échec des négociations sur le plan Fouchet. Puis, lors d'une conférence de presse, de Gaulle déclare que la Grande-Bretagne n'est pas encore mûre pour entrer dans la Communauté, mettant ainsi un terme brutal aux négociations en cours. Et pour finir c'est au tour du Parlement allemand d'ajouter unilatéralement au traité d'amitié franco-allemand un préambule qui renforce le lien avec les Etats-Unis et la Grande-Bretagne que combat de Gaulle.

Il s'ensuit une amertume générale et une stagnation de la politique européenne. De Gaulle fait blocage à tout développement de la Communauté tant que ses adversaires ne se convertissent pas à ses idées; il les traite d'illusionnistes et de valets de l'hégémonie américaine, et poursuit sans grand enthousiasme ni réel espoir de succès son objectif d'une Europe indépendante. Ses partenaires se contentent de voir dans

41 Cf. SOUTOU (voir n. 33).

42 Cf. l'analyse des négociations de décembre 1962 à Rambouillet par LACOUTURE (voir n. 25) pp. 332-335.

43 Cf. Wilfried LOTH, Robert PICHT (Hg.), De Gaulle, Deutschland und Europa, Opladen 1991.

l'attitude du Général une expression de son nationalisme atavique et d'attendre qu'il se ravise ou que viennent des jours meilleurs. Ils refusent de voir que son refus de la supranationalité n'est que conditionnel («à l'heure qu'il est», dit-il dans sa fameuse conférence de presse du 15 mai 1962<sup>44</sup>); et dans leur frustration, ils cessent de réfléchir à la nécessité d'une Europe indépendante.

Dans ce contexte, l'attitude d'isolement national de de Gaulle, qui commence par la politique de la chaise vide à Bruxelles pour culminer avec le spectaculaire retrait de l'OTAN et s'achever par la formulation d'une doctrine de défense indépendante, doit être comprise comme une solution de fortune qui, pas plus qu'elle n'était pas programmée, ne rendait compte des intentions réelles du Général. La réorganisation de l'Alliance atlantique dans le cadre européen prévue par le plan Fouchet se mua en combat pour assurer une place spéciale à la France dans la défense; et pour ce qui est de la politique de détente, de Gaulle dut se contenter de préparer la voie en cavalier seul. C'était la conséquence logique de l'élan national de sa politique et cela fut mis en pratique avec un grand sens de la mise en scène et des effets dramatiques. Mais cette politique eut à souffrir du fait que la France, comme de Gaulle le savait depuis longtemps, ne disposait plus à elle seule des ressources nécessaires pour pouvoir jouer un rôle réellement indépendant sur la scène mondiale.

Faut-il en conclure que la politique européenne de de Gaulle fut un échec? Ou serait-il plus juste de parler de symphonie inachevée?<sup>45</sup> Cela dépend des critères appliqués pour juger de l'évolution des relations internationales. Il est en tout cas indéniable que les résultats obtenus par de Gaulle restèrent bien en deçà de ses espoirs. Le renforcement du consensus national et de la volonté d'indépendance de la «Grande nation» furent sans aucun doute un succès; de même, en ce qui concerne la pratique de la politique de détente qui finit avec un certain retard par s'imposer au voisin allemand et amena chez lui à long terme des changements de mentalités définitifs. Avec la «force de frappe», la France s'était dotée d'un instrument susceptible, tout au moins en théorie, de participer à une stratégie d'indépendance définitive. Les problèmes qui s'étaient posés à de Gaulle n'en étaient pas pour autant résolus, tant en regard de la situation stratégique peu réjouissante que de l'objectif plus vaste d'un règlement européen de la paix. La plupart des choses restaient à faire; et, aux difficultés existantes s'ajoutaient maintenant les barrières qu'il avait lui-même créées au cours de ses actions souvent trop impulsives.

La tendance du monde politique et des politologues à désigner ces barrières comme éléments fondamentaux d'une doctrine «gaulliste» ne résiste pas aux résultats d'un examen de l'évolution de la pensée du Général. Il est donc grand temps d'en finir avec ce discours trompeur.

44 DE GAULLE (voir n. 15) p. 407.

45 Cf. Pierre MAILLARD, *De Gaulle et l'Allemagne. Le rêve inachevé*, Paris (Plon) 1990.